

**FORMULE 8**

*(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 63(6))*

Numéro du dossier de la Cour : .....

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
DIVISION DE LA FAMILLE  
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE .....

ENTRE :

Demandeur(s)

- et -

Le ministre du Développement social  
Intimé

**ORDONNANCE DE MODIFICATION, DE PROROGATION OU D'ANNULATION  
D'UNE ORDONNANCE D'INTERVENTION PROTECTRICE, D'UNE ORDONNANCE  
DE SURVEILLANCE, D'UNE ORDONNANCE DE GARDE PAR UN MEMBRE DE LA  
PARENTÉ, D'UNE ORDONNANCE DE GARDE OU D'UNE ORDONNANCE AUTORISANT  
LE PLACEMENT DANS UN LIEU DE SOINS SÛRS ET ADAPTÉS**

Dans l'affaire d'une demande présentée en vertu du paragraphe 63(6) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ET ÉTANT CONVAINCU qu'il est dans l'intérêt supérieur du ou des enfants ou jeunes nommés dans l'ordonnance de ....., qu'elle soit modifiée, prorogée ou annulée;

J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 63(8) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que l'ordonnance de ..... rendue le ..... soit .....

ET J'ORDONNE ÉGALEMENT que

.....  
.....

FAIT à ....., le ..... 20.....

.....  
Juge à la Cour du Banc du Roi du  
Nouveau-Brunswick, Division de la famille